



Since January 2020 Elsevier has created a COVID-19 resource centre with free information in English and Mandarin on the novel coronavirus COVID-19. The COVID-19 resource centre is hosted on Elsevier Connect, the company's public news and information website.

Elsevier hereby grants permission to make all its COVID-19-related research that is available on the COVID-19 resource centre - including this research content - immediately available in PubMed Central and other publicly funded repositories, such as the WHO COVID database with rights for unrestricted research re-use and analyses in any form or by any means with acknowledgement of the original source. These permissions are granted for free by Elsevier for as long as the COVID-19 resource centre remains active.

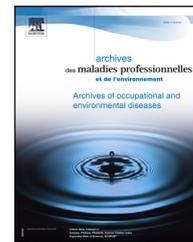


Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



MISE AU POINT

Prise en charge en urgence d'un salarié avec suspicion d'une symptomatologie COVID-19



Emergency care for a worker with a possible infection to COVID-19

A. Descatha^{a,*}, M. Fadel^a, M. Baer^b, P. Havette^c,
C. Letheux^d, D. Savary^{a,e}

^a Inserm, EHESP, Irset (Institut de recherche en santé, environnement et travail), UMR_S1085, CAPTV CDC, université d'Angers, université de Rennes, CHU d'Angers, 49000 Angers, France

^b SAMU92 SMUR Garches, AP-HP, Garches, France

^c La Poste, service médical, Paris, France

^d Presanse, Paris, France

^e Département de médecine d'urgence, CHU d'Angers, Angers, France

Reçu le 31 mars 2020 ; accepté le 31 mars 2020

Point essentiels

- La prévention et les mesures barrières sont les éléments les plus importants pour ralentir la pandémie COVID-19, comme le rappellent les directives gouvernementales.
- Le service de santé au travail est impliqué lors de l'urgence et la gestion de suspicion de COVID-19.
- La base de la prise en charge repose sur l'isolement, la protection et la recherche de signes de détresse.
- En l'absence de professionnels de santé, l'identification d'une urgence COVID-19 peut être aidée par les sites gouvernementaux.
- En présence de professionnels de santé, la recherche de signes de détresse est centrale dans la prise en charge.

L'objectif de ce travail est une mise au point des particularités de la prise en charge de suspicion de COVID-19 parmi les travailleurs. Ceci complète les mesures gouvernementales basées notamment sur les mesures barrières, le confinement avec télétravail, le recours aux services du 15, aux cellules COVID et la prise en charge par les médecins généralistes [1,2].

La base des protocoles est la même que celle habituellement mise en place dans les entreprises, mais adaptée à la situation particulière du COVID-19 qui a été considérée comme un motif de recours en lui-même [3,4].

Deux situations sont décrites :

- entreprise sans professionnel de santé présent et toujours en activité ;
- entreprise avec professionnel de santé présent (hors établissements de santé).

Les hôpitaux et les services de soins sont pourvus d'une procédure propre dans le cadre du plan blanc avec des procédures spécifiques [5]. Certaines structures sanitaires, médico-sociales s'apparentent plus à des entreprises avec

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : alexis.descatha@inserm.fr (A. Descatha).

professionnel de santé présent et peuvent bénéficier de ce type de procédure.

Entreprise sans professionnel de santé présent

Le principe de prise en charge, résumé dans l'encadré de la page suivante, est de rappeler les étapes qui comprennent :

- isolement et protection ;
- évaluation simple d'une détresse et conduite à tenir dans ce cadre avec le recours au SAMU, dont l'évaluation du COVID-19.

En plus de la procédure, il est important de bien rappeler l'importance de garder ses distances (« distanciation sociale ») sans exagération. Après la prise en charge de la personne, bien prévenir le service de santé au travail et suivre ses consignes [6–8], y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés.

Procédure en cas de suspicion COVID-19

Dans le contexte actuel, tout patient ayant de la fièvre et/ou de la toux/une difficulté respiratoire/à parler ou à avaler/perte du goût et de l'odorat est suspect de COVID-19 :

- isoler la personne en gardant une distance raisonnable avec elle et lui mettre un masque chirurgical (si disponibles) ;
- utiliser les services online d'identification <https://www.maladiecoronavirus.fr> ou le téléphone de la cellule COVID-19 locale recommandée (tel possible en journée en l'absence de gravité 0800 130 000) notamment et suivre la démarche proposée pour la personne et les proches. En cas de problème ou de gravité, appel du SAMU au 15 ;
- après la prise en charge de la personne, bien prévenir le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés. Le moyen de transport pour un patient suspect de COVID-19 sans signes de gravité sera le véhicule personnel ou le taxi avec un masque. En cas de détresse : difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleue, perte de connaissance–somnolence–confusion ;

- demander à la personne de se mettre dans la position où elle est le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre ne puisse se blesser avant l'arrivée des secours ;
 - appeler le Samu en composant le « 15 » (en étant proche de la victime afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :
 - se présenter,
 - présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, pour quoi),
 - le téléphone pour nous joindre est le : ...
 - la localisation précise et les moyens d'accès. L'assistant de régulation vous passera le médecin et vous donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer). Demander ce qu'il faut faire en attendant, et ne raccrocher que lorsqu'on vous le dit. Si envoi des secours décidé par le centre 15 :
 - envoyer quelqu'un accueillir les secours,
 - rester à proximité non immédiate de la personne le temps qu'ils arrivent pour la surveiller. En cas d'éléments nouveaux importants ne pas hésiter à rappeler le SAMU/Centre 15.
- Ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Entreprise avec professionnel de santé présent

Ce cas ne concerne que les rares cas où le professionnel de santé est présent dans une entreprise qui continuerait à fonctionner.

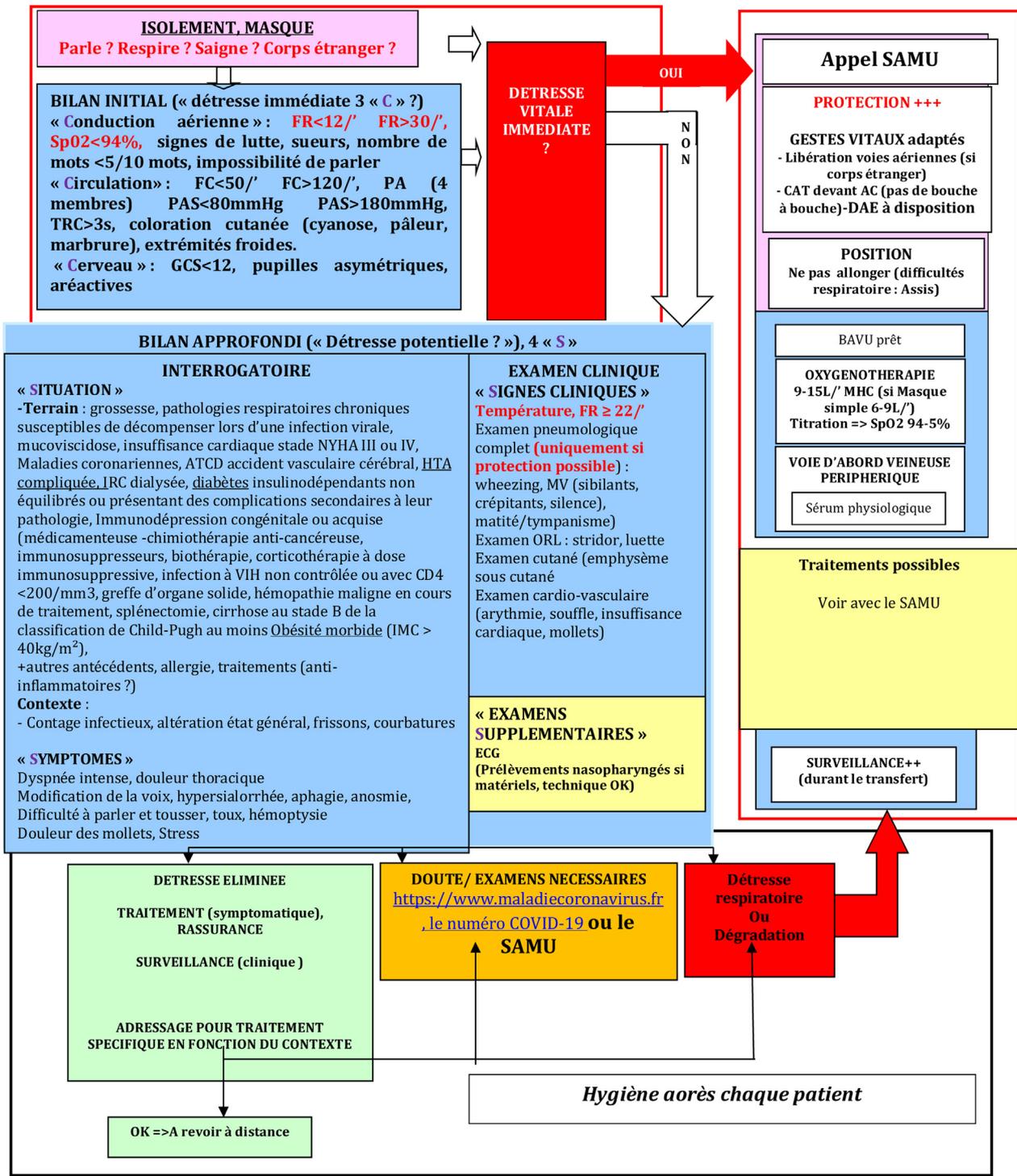
Le secouriste, l'infirmier ou le médecin vont suivre le même canevas de prise en charge : isoler et protéger (se protéger), identification possible d'une détresse réelle ou potentielle (prise en charge en rapport), qu'elle soit respiratoire ou d'une autre nature (cf. page suivante).

Bien entendu, ce protocole est un guide présentant les détresses potentielles suivant les mêmes règles du protocole habituel que l'on peut trouver en entreprise [3,4].

Les règles d'hygiène après chaque patient sont essentielles (lavage des mains, changement de masques, désinfection de surfaces). Le suivi par le service de santé au travail est essentiel.

Infection grave à COVID-19

Protéger, identification d'une détresse immédiate ou potentielle, toute détresse n'est pas forcément du Covid



Rose = secouriste, Bleu = infirmier, Jaune = médecin, Vert = pas de détresse, Orange = doute, Rouge = détresse
 FR = fréquence respiratoire, SpO2 = saturation pulsée en O2, GCS = Score de Glasgow, MHC = masque à haute concentration, AC = arrêt cardiaque, DAE = défibrillateur automatisé externe, ATCD = antécédents, HTA= Hypertension artérielle, IRC = insuffisance rénale chronique, IMC = Indice de masse corporelle, ECG = électrocardiogramme

Conclusion

L'objectif de cette synthèse est de fournir des points de repères pour les professionnels de santé au travail, qu'ils soient présents ou non, en complément des mesures d'hygiène et des directives réglementaires. Bien entendu, le suivi, la prévention et le retour au travail n'ont pas été détaillés puisqu'ils sont le cœur de métier de nos collègues.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

A.D. est rédacteur en chef des *Archives de maladies professionnelles et de l'environnement* (Elsevier Masson).

Références

- [1] Coronavirus [Internet]. Gouvernement.fr [cité 2020 mars 31; available from: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>].
- [2] Pandémie de COVID-19 liée au coronavirus SARS-CoV-2 – Actualité – INRS [Internet]. [cité 2020 mars 31; available from: <http://www.inrs.fr/actualites/coronavirus-SARS-CoV-2-COVID-19.html>].
- [3] Descatha A. Memento et protocoles. Prise en charge des détresses vitales en milieu de travail. IRESU; 2009 [114 p.].
- [4] Descatha A, Havette P, Rotthier S, et al. Les six principes des protocoles de prise en charge des urgences en milieu de travail : professionnels de santé au travail présents ou non. Arch Mal Prof Environ 2017;78:466–8.
- [5] Société française de médecine du travail – Service de santé au travail d'établissements de santé. Recommandations pour les équipes de santé au travail prenant en charge des établissements de santé où sont hospitalisés des patients Covid-19+, 23 mars 2020. Arch Mal Prof Environ 2020 [In press].
- [6] Fadel M, Salomon J, Descatha A. Coronavirus outbreak: the role of companies in preparedness and responses. Lancet Public Health [Internet] 2020 [cité 2020 mars 29 ; available from: <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2468266720300517>].
- [7] Descatha A. Coronavirus et professionnels de santé au travail. Arch Mal Prof Environ 2020;81:1–2.
- [8] Entreprises et santé - Coronavirus : les 10 points essentiels sur la gestion du risque [Internet]. Actualités HSE Blog Red-on-line2020 [cité 2020 mars 31 ; available from: <https://www.red-on-line.fr/hse/blog/2020/03/12/entreprises-et-sante-coronavirus-les-10-points-essentiels-sur-la-gestion-du-risque-007334>].